

SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS

- SMITRED OUEST D'ARMOR -

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED Ouest d'Armor**, légalement convoqués le 20 Mars 2025 se sont réunis en Assemblée Générale, le Mercredi 26 Mars 2025 à 17 heures, sur le site « VALORYS » au Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président du SMITRED.

Nombre de membres titulaires en exercice : 74

Nombre de membres présents : 40

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre SALLIOU

Procuration de Monsieur Romuald COCADIN, Délégué titulaire de LANNION-TREGOR Communauté à Monsieur Michel EVEN, Délégué titulaire de LANNION-TREGOR Communauté.

Procuration de Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ, Délégué titulaire de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération à Monsieur Claude LE GUYADER, Délégué titulaire de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

ETAIENT PRESENTS : Les délégués des Collectivités.

DELEGUES DU SMITRED

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : Mme Cécile BOETÉ, M. François LE MARREC, M. Daniel LE MEUR, M. Pierre SALLIOU, M. Sylvain GIRONDEAU, M. Michel LE CALVEZ, M. Yvon LE BIANIC, Mme Marie-Thérèse SCOLAN, M. Vincent CLECH, Mme Inès GONSE, M. Patrick MORCET, M. Pascal MONCOUQUT, M. Jean-Jacques LE BLOAS, M. Claude LE GUYADER, M. Hervé LE BRIS, M. Yves LE MEUR, M. Alfred CONNAN.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Éric ROBERT, M. François PRIGENT, M. Joël LE JEUNE, M. André COENT, M. Paul LE BIHAN, M. Pierre HUONNIC, M. Serge HENRY, M. Yvon LE SEGUILLON, M. Michel EVEN, M. Hervé DELISLE, M. Jacques MAINAGE, M. Pierre TERRIEN, M. Yannick TERRIEN, M. Jean-Yves LE CORRE, M. Jacques ROBIN, M. Maurice OFFRET, M. Yves LE ROLLAND, M. Renaud MERLE, Mme Cécile AURIAC, Mme Patricia LE GUEZIEC, M. Jean-Max MARTIN, Mme Sonya NICOLAS.

ILE de BRÉHAT : Mme Marion REGLER.

ASSISTAIENT :

M. Jérôme MASSÉ, *Guingamp-Paimpol Agglomération* - Mme ROUX Sandrine, *Lannion-Trégor Communauté* - Mme Julie LE BIZEC, *Guingamp-Paimpol Agglomération* - M. Dominique BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest d'Armor* - M. Yann LACHIVER, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Valérie LESAGE, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Valérie TROADEC, *SMITRED Ouest d'Armor* - M. David TERMET, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Magalie QUELENN, *SMITRED Ouest d'Armor*.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Gwénaëlle SEVENET, Conseillère aux Décideurs Locaux - Trésorerie Principale de Lannion.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M. Yannick ECHEVEST, M. Claude LOZAC'H, M. Jacki MONBEL, M. Franc TANGUY, M. Jean-Paul LE CALVEZ, M. Vincent LE MEAUX, M. Yannick CARMIGNAC, Mme Jeannick CALVEZ, M. Patrick LE GUILLOU, Mme Peggy CORBEL, M. Yannick DUBOURG, Mme Claudine GUILLOU, M. Christian PRIGENT, Mme Dominique LE GOUX, M. Gildas CONNAN.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Gervais EGAULT, M. Olivier HOUZET, Mme Rosine DANGUY-DES-DESERTS, M. Yann KERGOAT, M. Henri BODIOU, M. Romuald COCADIN, Mme Anne-Françoise PIEDALLU, M. Gildas NICOLAS, M. Sylvain CAMUS, M. Xavier MERCIER, M. Laurent RANNOU, M. Xavier MARTIN, M. Jean-Yves CAVAN, Mme Audrey LE HUEROU, M. Gérard QUILLIN, Mme Emmanuelle TRANCHANT, M. Rémi LE GOFF, M. Yannick QUEGUINER, M. Christian LE ROI, M. Bertrand HUONNIC, M. Noël LE CORRE, M. Philippe FRAVAL.

Ile de Bréhat : M. Olivier CARRE.

En ouverture de séance, le Président présente les excuses des membres absents et remercie les membres présents.

I - DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT ET DES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le Président rappelle les décisions du Bureau Permanent et des délégations au Président depuis le Bureau Permanent du 26 Février 2025.

Marchés

Lancement de consultation

- Contrats d'assurances : dommages aux biens et risques annexes, responsabilité civile et risques annexes, flotte automobile et risques annexes et protection juridique
- Opération « Fourniture de carburants »
- Marché de transport, traitement et stockage de résidus ultimes et déchets produits sur le territoire de Valorys
- Marché de transport, traitement des sels mixtes de sodium issus des installations Valorys
- Marché de valorisation du broyat de bois (transport et traitement)
- Travaux bâtiments - décennale 2025 UVE
- Renouvellement du broyeur encombrants
- Acquisition de matériels roulants de traitement, de matériels roulants de transport et de caissons pour 2025

Avenants

- Marché de rénovation des bâtiments UVE - avenant n°4 au lot n°5 « électricité »
- Marché de rénovation des bâtiments UVE - avenant n°4 au lot n°6 « ventilation »
- Marché de rénovation des bâtiments UVE - avenant n°6 au lot n°3 « bardage »
- Marché extension hall mâchefer et création d'un hangar – avenant n°1 lot n°1 « gros œuvre »
- Unité de Valorisation Énergétique des Déchets Valorys - avenant n°20 – Paprec Énergies Réseau Ouest Armor
- Passage au flux développement du centre de tri selon les standards CITEO : avenant n°1 au marché de Susty Wastes Solutions France

Conventions / contrats / charte

- Convention ECOPAE 2025 pour la collecte séparée et enlèvement des petits appareils extincteurs
- Contrat CITEO papiers et emballages 2025-2029
- Contrat de reprise du gros de magasin - NEOCYCLE

Personnel

- Indemnisation des congés annuels non pris par un agent dans le cadre d'une cession définitive d'activité.

Divers

- Ventes aux enchères électroniques.

II - RAPPORT ANNUEL 2024

Le Président expose que dans le cadre de la réglementation, le rapport annuel de l'année écoulée doit être validé par le Comité Syndical. Il sera ensuite transmis aux collectivités adhérentes du syndicat qui ont obligation de le présenter à leur assemblée.

Il commente ensuite les principaux points de ce bilan (comparaison 2024 par rapport à 2023).

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le rapport annuel du SMITRED Ouest d'Armor pour l'année 2024.

Michel EVEN, Délégué de Lannion Trégor Communauté, précise qu'il est compliqué d'expliquer au citoyen que le coût de traitement des Ordures ménagères ne baisse pas malgré une baisse des tonnages des OMR ainsi qu'une bonne qualité du tri de la collecte sélective.

Le Président explique que la TGAP augmente chaque année, le coût de l'enfouissement augmente également. De plus, le prix de reprise des matériaux est en baisse ainsi que l'accompagnement financier des éco-organismes. Tous ces paramètres sont à prendre en compte dans le coût du traitement.

Michel EVEN, Délégué de Lannion Trégor Communauté, s'interroge également sur le fait qu'une personne seul paye autant qu'une famille.

Le Président répond qu'il est possible de mettre des puces sur les bacs, cela se pratique déjà dans certaines régions. Ce n'est pas une politique solidaire mais c'est un débat qui s'invite à nous.

François PRIGENT, Vice-Président au SMITRED Ouest d'Armor et délégué de Lannion-Trégor Communauté précise que c'est un débat qui doit avoir lieu au niveau de l'agglomération qui assure la collecte et non au niveau du SMITRED qui assure le traitement.

III - PROJETS 2025

Le Président présentes les différents projets pour l'année 2025.

Unité de Valorisation Énergétique des Déchets et Installation d'Élaboration et Maturation des Mâchefers

- Requalification chaudière avec rénovation parcours 1&2 et traitement anticorrosion
- Réfection grilles du four et supports de grilles
- Rénovation de bâtiment : dallage, structures de supportage, bardages, éclairage
- Renforcement du traitement des NOx et du mercure sur rejets gazeux en cheminée

Centre de tri des collectes sélectives

- Travaux pour mise en place du tri en flux développement pour les résines (obligation réglementaire) - valorisation de 400 t/an d'emballages supplémentaires
- Etude pour améliorer la valorisation des fibreux, augmenter la capacité de traitement et réduire le taux de refus => recrutement d'une AMO
- Remplacement et externalisation batteries condensateurs (assurances)
- Extension de l'atelier maintenance et des vestiaires/douches

Unité de broyage des encombrants

- Renouvellement broyeur électrique en poste fixe pendant l'arrêt décennal. Conservation en secours du broyeur existant datant de 2006

Site de Plourivo

- Création bassin d'orage plateforme végétaux
- Mise en conformité lagunage du site

Site de Pleumeur-Bodou

- Réalisation d'un centre de transfert boues de STEP (conversion de 2 casiers en aération pilotée)
 - => **optimisation de la capacité et du coût de traitement SMITRED**
 - => **réduction des coûts de transport marché secours LTC**
- Investigations complémentaires pour faisabilité agrément sanitaire plateforme végétaux

Valorisation énergétique

- Fin de contrat SARL LES REFLETS dépose sous-station serre

Acquisition de matériels

- Broyeur végétaux (report 2024) - Renouvellement de 2 chargeurs
- Tracteur routier et remorque à front poussant - Remorque agricole
- Camion plateau

Unité DASRI

- Renouvellement marché des hôpitaux du territoire
- Recherche apports de nouveaux tonnages

Garage poids lourds

- Réalisation d'un hangar matériel (110 m²)
- Création de locaux sociaux

Hall de mise en balles

- Mise en balles avec presse à balles mobile en période estivale et pendant l'arrêt décennal
- Aménagements pour maintien hors d'eau des 2000 m² de hall

Démarche Qualité – Sécurité - Environnement (QSE)

En 2025, en complément de l'animation courante du Système de Management QSE (Révision du document unique, mise en œuvre opérationnelle des actions de prévention, formations, ...) les principaux projets sont les suivants :

Démarche d'évaluation globale des Risques Psycho-sociaux :

- Restitution de la phase diagnostic
- Définition d'un plan d'actions et mise en œuvre opérationnelle

Mise en conformité site de gestion des déchets de Cantonou – PLOURIVO :

Groupement SMITRED Ouest d'Armor / GPA pour la mise en conformité de la gestion et de la surveillance des effluents aqueux du site de gestion des déchets à PLOURIVO.

IV – TARIFS COMPLEMENTAIRES 2025

Le Président rappelle que les tarifs 2025 des collectivités adhérentes ont été fixés par délibération du 11 décembre 2024 et qu'il avait été convenu qu'en cas de maintien par CITEO du soutien à la performance la tarification de la part fixe afférente à la filière collecte sélective serait revue.

Le Président indique que le maintien par CITEO du soutien à la performance permet de réduire de 438 000 € le montant de la part fixe annuelle pour les collectivités adhérentes, le montant de la part fixe annuelle globale passant de 8 400 000 € HT (AG du 11 décembre 2024) à 7 962 000 € HT. Le Président précise que cette diminution s'applique sur la part fixe relative à la collecte sélective.

Le Président propose également d'adopter un nouveau tarif concernant la facturation de la collecte sélective pour les apporteurs hors collectivités adhérentes tel qu'indiqué ci-dessous.

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites.
- **DE FIXER** le montant de la part fixe à 7 962 000 € H.T. pour l'année 2025.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour facturer selon ces tarifs pour l'année 2025 et selon les modalités définies ci-dessus.

COLLECTIVITES ADHERENTES

PART FIXE (déchets ménagers et assimilés, déchets assimilés aux ordures ménagères...).

	REPARTITION	PART FIXE 2025 Montants annuels en € HT
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	36.25 %	2 886 225.00
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	63.37 %	5 045 519.40
ILE DE BREHAT	0.38 %	30 255.60
TOTAUX	100 %	7 962 000.00

La part fixe sera prélevée par débit d'office par mensualité.

La part fixe par filière est répartie comme suit :

Répartition de la part fixe par filière	Montants 2025 € HT
<i>Omr</i>	3 401 000
<i>Encombrants</i>	1 635 000
<i>Collecte sélective</i>	856 000
<i>Traitement des refus de tri</i>	380 000
<i>Végétaux</i>	1 065 000
<i>Bois</i>	625 000
Montant total	7 962 000

HORS COLLECTIVITES ADHERENTES

COLLECTE SELECTIVE	
Tri (avec soutiens et vente repreneurs conservés par le SMITRED Ouest d'Armor)	125 € HT/t

V - COMPTE DE GESTION 2024

A la demande du Président, le Compte de Gestion 2024 est présenté et commenté par Monsieur Éric ROBERT, Président du SMITRED Ouest d'Armor.

Invité à se prononcer par le Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2024.

VI - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Pour faire suite à l'approbation du compte de gestion 2024 et à la demande du Président, le compte administratif 2024 et la note synthétique relative au compte administratif sont présentés et commentés par Monsieur Yvon LE BIANIC, 1^{er} Vice-Président. Le Président se retire lors du vote.

Invité à se prononcer par Monsieur Yvon LE BIANIC, 1^{er} Vice-Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2024 et la note synthétique tels que présentés et rapportés par Monsieur Yvon LE BIANIC, 1^{er} Vice-Président.

VII - AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion puis le compte administratif de l'exercice 2024 ce jour,

Constatant qu'il convient de reprendre les résultats de clôture de l'exercice ci-après du Compte Administratif 2024 :

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent d'investissement 2024	1 870 734.35 €
Excédent de fonctionnement 2024	930 405.48 €

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

En section d'investissement au compte 1068	10 405.48 €
En section de fonctionnement	920 000.00 €

- **DE REPORTER** l'excédent d'investissement en investissement.

VIII - AMORTISSEMENTS

Le Président propose de définir les durées d'amortissement ci-dessous :

Travaux stockage soude	15 ans
Gestion éclairage extérieur	20 ans
Travaux de Génie civil	20 ans
Travaux de couverture casiers	15 ans

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **DE FIXER** les durées d'amortissement des biens telles que définies ci-dessus.

- **DE PROCEDER** à l'application des propositions telles que définies ci-dessus à compter de l'exercice 2025.

IX - CORRECTION SUR EXERCICES ANTERIEURS – RATTRAPAGE D'AMORTISSEMENTS **CORRECTION SUR EXERCICES ANTERIEURS – RATTRAPAGE D'AMORTISSEMENTS**

L'article L. 2321-2 27 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que pour les collectivités dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire.

Or, il a été constaté des anomalies sur les comptes 2132 pour défaut d'amortissement. En effet, les amortissements des biens ont été omis. Par conséquent, il convient de corriger ces erreurs sur les exercices antérieurs. Cette correction est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire. Les comptes 2802, 21531 et 21532 (dotations aux amortissements) sont crédités par le débit du compte 1068 dans la limite de son solde créditeur cumulé du compte de gestion.

L'état d'actif a donc été revu pour les biens amortissables en collaboration avec le SGC. Il convient donc que le Comité Syndical délibère pour effectuer ce rattrapage.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

CONSIDERANT que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur les exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

CONSIDERANT que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

CONSIDERANT que le comptable a identifié des immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieures,

Le Comité Syndical,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M14 du budget général d'un montant de 27 775 051.18 € par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser le compte 28132.

X -REPRISE D'UNE PROVISION PERTES D'EXPLOITATION

Le Président précise qu'une provision de 200 000 € avait été constituée par délibération du 30 mars 2022 concernant les risques inhérents aux pertes d'exploitation du SMITRED Ouest d'Armor en raison notamment de l'instabilité du prix de l'énergie et de l'incertitude des prix de reprise des matériaux.

Le Président indique qu'une reprise partielle de cette provision a été réalisée pour 120 000 € par délibération du 5 avril 2023.

L'évolution des prix de reprise étant projeté pour 2025 à la baisse par rapport au prévisionnel ayant servi à l'élaboration des tarifs, le Président propose de reprendre le solde de la provision restante soit 80 000 €.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la reprise du solde de la provision pour un montant de 80 000 € à l'article 7815.

XI - REPRISE D'UNE PROVISION POUR RISQUE SUR EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT ET MATERIELS D'EXPLOITATION

Le Président rappelle que par délibération du 30 mars 2022, il avait été constitué une provision de 150 000 € pour les risques inhérents aux pannes et incidents sur les outils de traitement et matériels d'exploitation du SMITRED Ouest d'Armor pouvant occasionner des montants de réparation important en raison de leur spécificité.

Le Président précise qu'une reprise partielle de cette provision à hauteur de 100 000 € a été effectuée par délibération du 5 avril 2023.

Le Président indique qu'une réparation est à réaliser sur la presse à balles ainsi que sur l'UCOM sur l'année 2025 et propose d'effectuer une reprise du solde de la provision restante à savoir 50 000 € afin de faire face à ces dépenses supplémentaires.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la reprise du solde de la provision pour un montant de 50 000 € à l'article 7815.

XII - REPRISE D'UNE PROVISION POUR LE TRAITEMENT EXTERNALISE

Le Président rappelle que par délibérations du 9 décembre 2020, du 8 décembre 2021 et du 11 décembre 2024, il avait été constitué une provision de 1 050 000 € pour les risques de traitement externes de déchets notamment dans le cadre de l'arrêt décennal prévu en septembre-octobre 2025.

Le Président indique que le risque de traitement externe, dans le cas où l'arrêt décennal aurait lieu en septembre-octobre 2025, est estimé à environ 3 000 tonnes représentant un montant d'environ 650 000 €.

Le Président propose donc d'effectuer une reprise partielle de cette provision à hauteur de 650 000 €.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la reprise de provision partielle pour un montant de 650 000 € à l'article 7815.

XIII - VENTES AUX ENCHERES ELECTRONIQUES : CESSIONS DE MATERIELS

Le Président rappelle que la compétence concernant l'aliénation des biens de la collectivité dépend du montant de cession de ceux-ci, à savoir : compétence du Président jusqu'à 4 600 €, du Bureau Permanent de 4 600 € à 30 000 € et de la compétence du Comité Syndical au-delà de 30 000 €.

Le Président propose, en complément des délibérations prises précédemment, que les biens suivants puissent faire l'objet d'une vente aux enchères :

- Camion,
- Remorque FMA,
- Chariot élévateur,
- Divers matériels.

Le Président précise que le véhicule événementiel a été mis aux enchères et que le prix proposé (50 000 € TTC) est inférieur aux attentes du SMITRED Ouest d'Armor, le Président propose au Comité Syndical de refuser cette proposition.

Pour information, les biens suivants, de la compétence du Bureau Permanent (cessions entre 4 600 € et 30 000 €), ont été mis aux enchères :

- Vente pour pièces détachées du portique de lavage : pas d'offres reçues.
- Vente d'équipements du centre de tri dans le cadre des travaux de flux développement (scanners...) : une offre de la Société SWS à 21 600.00 € TTC, cette offre sera soumise à l'approbation du Bureau Permanent du 03 Avril 2025.

Le Président indique également qu'il sera proposé au Bureau Permanent du 3 avril 2025 la cession d'un chargeur Volvo à Lannion Trégor Communauté pour un montant de 9 000 € TTC.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à procéder à la mise en vente aux enchères de ces matériels.

XIV - SUBVENTION AVALO

Le Président expose qu'une association "AVALO" regroupant l'ensemble du personnel du SMITRED Ouest d'Armor est en place depuis 2002. Elle a pour vocation d'entretenir entre tous ses membres des liens de camaraderie et d'amitié, de réaliser une action sociale en faveur de ses membres et de leurs familles et d'organiser des activités de loisirs (réunions, excursions, rencontres, etc...).

Le Président propose d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 900 €.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'ALLOUER** une subvention à l'association « AVALO » d'un montant de 22 900 €.
- **DE MANDATER** le Président et le Receveur du Syndicat, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

XV - BUDGET PRIMITIF 2025

Après rappel des niveaux de vote, le Président donne lecture du projet de Budget Primitif 2025 et de la note synthétique du « budget primitif 2025 ».

Après les précisions et commentaires apportés par le Président,
Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2025 et la note synthétique tels que rapportés et présentés par le Président.

XVI - COMMUNICATION 2025

A la demande du Président, Magalie QUELENN, responsable du service communication présente le plan de communication pour l'année 2025.

- **Événementiels**
 - Portes ouvertes 2025 : Samedi 14 juin de 14h à 18h et dimanche 15 juin de 10h à 18h
 - Conception d'une animation « Escape Game » en interne
 - Estivales des R' 2025 : juillet et août
 - Visites thématiques et grand public : vacances scolaires
 - Création d'une plaquette à destination des professionnels : visites, prêt de salles, disponibilité foncière
- **Communication interne**
 - Exposition photo Les métiers de Valorys à compléter avec des photos des nouveaux agents
 - Vidéo métier des agents pour les réseaux sociaux à poursuivre
 - Présenter le métier d'opératrice de tri lors des PO grâce au reportage de M6 Les héros du nettoyage
 - 3 journaux internes
- **Éditions**
 - Guide des animations pour les écoles (édition 2025/2026)
 - Édition numérique du rapport annuel 2024
 - Journal d'information N°34 Valorys
 - Supports d'information : mémos, affiches, guides ...

XVII - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

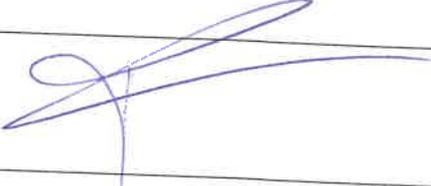
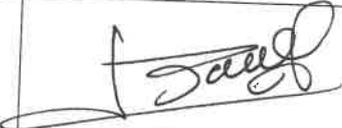
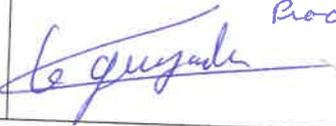


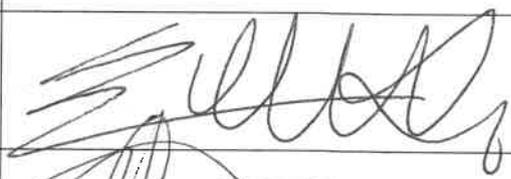
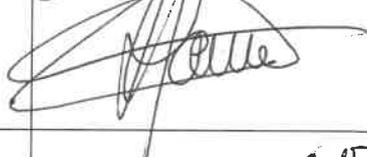


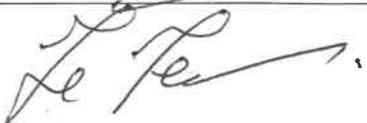
SMITRED OUEST D'ARMOR

ASSEMBLEE GENERALE DU
MERCREDI 26 MARS 2025

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

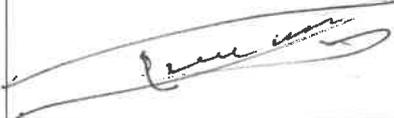
TITULAIRES	SIGNATURES
BOETÉ Cécile- GPA BEGARD	
LE MARREC François- GPA BELLE-ISLE-EN-TERRE	
LE MEUR Daniel- GPA YVIAS	
ECHEVEST Yannick- GPA PLOUMAGOAR	
SALLIOU Pierre - GPA PABU	
LOZAC'H Claude - GPA LOHUEC	
GIRONDEAU Sylvain - GPA GRACES	
MONBEL Jacki - GPA PLOUBAZLANEC	
TANGUY Franc- GPA SQUIFFIEC	
LE CALVEZ Michel- GPA PLEHEDEL	
LE BIANIC Yvon- GPA RUNAN	
LE CALVEZ Jean-Paul- GPA QUEMPEL-GUEZENNEC	 Procuration.

LE MEAUX Vincent- GPA PLOUEC DU TRIEUX	
SCOLAN Marie-Thérèse - GPA PONT MELVEZ	
CLECH Vincent- GPA BEGARD	
CARMIGNAC Yannick- GPA PLOEZAL	 Erreur
CALVEZ Jeannick - GPA PAIMPOL	
GONSE Inès - GPA LANLOUP	
LE GUILLOU Patrick- GPA CALLAC	
MORCET Patrick - GPA CALLAC	
MONCOUQUT Pascal - GPA LOC ENVEL	
LE BLOAS Jean-Jacques- GPA BOURBRIAC	
CORBEL Peggy - GPA GUINGAMP	
DUBOURG Yannick- GPA PLOUGONVER	
GUILLOU Claudine - GPA BOURBRIAC	

PRIGENT Christian- GPA PLOUGONVER	
LE GUYADER Claude- GPA PLOUEC-DU-TRIEUX	
LE GOUX Dominique- GPA PLOUMAGOAR	
CONNAN Gildas- GPA SQUIFFIEC	
LE BRIS Hervé- GPA KERMOROC'H	
LE MEUR Yves- GPA KERFOT	

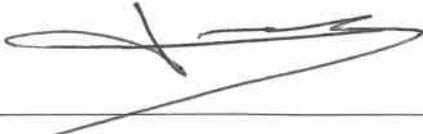
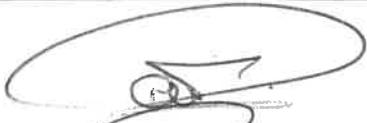
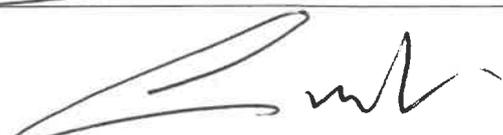
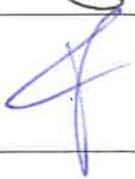
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

SUPPLEANTS	SIGNATURES
PÉRU Jean-Yves - GPA GRACES	
LACHIVER Alain - GPA GRACES	
MARCUS Marie-Christine - GPA LANLOUP	
LE QUEFFRINEC François- GPA CALLAC	
HAVET Frédérique - GPA PLOURIVO	
DOYEN Virginie- GPA LOC ENVEL	
MILONET Jérôme - GPA GRACES	
LOUIS Guillaume - GPA PABU	
SIMON Anthony - GPA PABU	
RICHARD Serge - GPA RUNAN	
LE MAIRE Nathalie- GPA PLOUMAGOAR	
LARMET Hervé - GPA COADOUT	

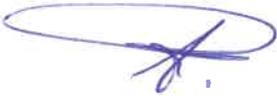
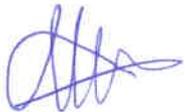
MORIN Catherine - GPA PLOUBAZLANEC	
BOUVEAU Guy- GPA PAIMPOL	
CONNAN Alfred - GPA PONTRIEUX	
MONFORT Émile- GPA KERMOROC'H	
LE SAOUT Aurélie- GPA PLOUISY	
BERNARD Joseph - GPA MAËL-PESTIVIEN	
KERVEN Gaëtan- GPA PLOUGONVER	
RANNOU Cédric - GPA COADOUT	
LE CALVEZ Michel- GPA CALLAC	
BOUGET Alain - GPA PLOUËC-DU-TRIEUX	
LE MAREC François - GPA LA CHAPELLE-NEUVE	
THORAVAL Pascal - GPA BULAT-PESTIVIEN	
LE GAC Jean-Yves - GPA SAINT-LAURENT	

PRIGENT Yves - GPA TRÉGLAMUS	
BOURGEAIS Jean-Pierre - GPA LOHUEC	
KERLEAU Gérard - GPA SQUIFFIEC	
LE FOLL Marie-Françoise- GPA PLOUMAGOAR	
JEANNIN Philippe - GPA PAIMPOL	

LANNION TREGOR COMMUNAUTE

TITULAIRES	SIGNATURES
LE JEUNE Joël- LTC TREDREZ-LOCQUEMEAU	
EGAULT Gervais- LTC LOUANNEC	
HOUZET Olivier - LTC SAINT-QUAY-PERROS	
PRIGENT François - LTC LANVELLEC	
ROBERT Eric- LTC LANNION	
COENT André - LTC PLOUZÉLAMBRE	
DANGUY-DES-DESERTS Rosine - LTC PERROS-GUIREC	
LE BIHAN Paul - LTC LANNION	
HUONNIC Pierre - LTC PLOUGUIEL	
KERGOAT Yann - LTC PLOUMILLIAU	
HENRY Serge - LTC TROGUÉRY	
BODIOU Henri - LTC CAOUENNEC-LANVEZEAC	

COCADIN Romuald - LTC PLUZUNET	<i>Procuration E.V.F.</i>
LE SEGUILLON Yvon - LTC TRÉDARZEC	<i>d S.</i>
PIEDALLU Anne - Françoise - LTC PLOUGRESCANT	
NICOLAS Gildas - LTC PLOUBEZRE	
CAMUS Sylvain - LTC PLOULEC'H	
EVEN Michel - LTC PRAT	<i>E.V.F.</i>
DELISLE Hervé - LTC LANGOAT	<i>[Signature]</i>
MAINAGE Jacques - LTC TREBEURDEN	<i>[Signature]</i>
MERCIER Xavier - LTC TREVOU-TREGUIGNEC	
TERRIEN Pierre - LTC PLEUMEUR-BODOU	<i>P.</i>
TERRIEN Yannick - LTC PLEUMEUR-GAUTIER	<i>[Signature]</i>
RANNOU Laurent - LTC QUEMPERVEN	
LE CORRE Jean-Yves - LTC PLUFUR	<i>[Signature]</i>

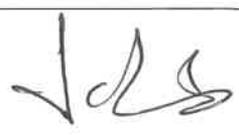
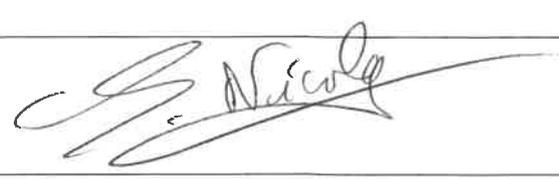
MARTIN Xavier - LTC TREGASTEL	
CAVAN Jean-Yves - LTC PRAT	
LE HUEROU Audrey - LTC KERMARIA-SULARD	
QUILIN Gérard - LTC PLOUNEVEZ-MOEDEC	
TRANCHANT Emmanuelle - LTC PENVENAN	
ROBIN Jacques - LTC ROSPEZ	
OFFRET Maurice - LTC CAVAN	
LE GOFF Rémi - LTC CAMLEZ	
QUEGUINER Yannick - LTC TRELEVERN	
LE ROI Christian - LTC MINIHY-TREGUIER	
HUONNIC Bertrand - LTC PLESTIN-LES-GREVES	
LE CORRE Noël - LTC PLUZUNET	
LE ROLLAND Yves - LTC COATRÉVEN	

FRAVAL Philippe - LTC COATASCORN	
MERLE Renaud - LTC LA ROCHE-JAUDY	
AURIAC Cécile - LTC TREMEL	
LE GUEZIEC Patricia - LTC TREDUDER	

LANNION TREGOR COMMUNAUTE

SUPPLEANTS	SIGNATURES
LE GLAS Jacques - PLESTIN-LES-GREVES	
PENNEC Maurice - LTC LOUANNEC	
BRIAND Yvon - LTC LANNION	
LE JEUNE Yves - LTC LANVELLEC	
LE CUN Michelle - LTC TRELEVERN	
LE HOUEROU Alain - LTC KERMARIA-SULARD	
KERVAON Patrice - LTC LANNION	
TOULARASTEL Patrick - LTC TREGUIER	
NEDELLEC Yves - LTC LANNION	
JORAND Jean-Claude - LTC PLEUMEUR-BODOU	
LE QUELLEC Laurent - LTC PLOUMILLIAU	
CONNAN Pierre - LTC MINIHY-TREGUIER	

LE GUEVEL Jean-François - LTC CAOUENNEC-LANVEZEAC	
PHILIPPE Joël - LTC TONQUEDEC	
MACE Pierre- LTC TREGUIER	
MEHEUST Christian - LTC LANNION	
JEGADEN Stéphanie - LTC PLUZUNET	
SEUREAU Cédric - LTC LANNION	
LE DILAVREC Nathalie - LTC SAINT-QUAY-PERROS	
TANGUY Isabelle - LTC PLUFUR	
THEBAULT Christophe - LTC CAMLEZ	
CORSON Jeaninne - LTC PLOUARET	
BODSON Jean - LTC TREVOU-TREGUIGNEC	
MORVAN Gildas - LTC TREDUDER	
RANNOU Sylvain - LTC CAVAN	

MALLO Yves - LTC QUEMPERVEN	
JORAND Patrick - LTC TREDREZ-LOCQUEMEAU	
LALEUF Claudie - LTC TREGASTEL	
MARECHAL Guy - LTC PERROS-GUIREC	
VIENNET Sylvie - LTC LANVELLEC	
SIMON Pierre - LTC PENVENAN	
KERVELLEC Françoise - LTC PLOUGUIEL	
MARTIN Jean-Max - LTC SAINT-MICHEL-EN-GREVE	
RAOUL Pierre - LTC PLOULEC'H	
NICOLAS Sonya - LTC LANNION	
LE ROUZES Benoît- LTC PLEUMEUR-GAUTIER	
L'ANTHÖEN Michelle - LTC PLOUMILLIAU	
LE BONNIEC Hervé - LTC SAINT-QUAY-PERROS	

LE HENAFF Michelle - LTC TREBEURDEN	
LE GRAVET Sébastien - LTC COATASCORN	
BELLECC David - LTC LANGOAT	
KERRIEN Paul - LTC TREMEL	

ILE DE BREHAT

TITULAIRES

SIGNATURES

CARRE Olivier

ILE DE BREHAT

SUPPLEANTS

SIGNATURES

REGLER Marion



LE. CHALVEZ Jean Paul

Par An Doosen

22280 Quemp - Guzenec

Par la Presente, j' soussigne Jean Paul le Chalvez
donne pouvoir a M^{me} Claude L. Guyard pour
me représenter et voter en mon nom lors de
l'AG du SNTRED du 26/03/2025

Fait à Quemp Guzenec le 24/03/2025



Je, soussigné Rombald COCADIN,
donne pouvoir à Michel EVEN pour
me représenter lors de l'Assemblée
générale du Syndicat VABOYS du
26 mars 2025, pour prendre part
en mon nom à tout vote et
toute délibération.

A Pluzunet, le 26 mars 2025.


ROMBALD COCADIN
MAIRE DE PLUZUNET



SMITRED OUEST D'ARMOR

LISTE DES MEMBRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 26 MARS 2025

Mme SEVENET Gwénaëlle, Conseillère aux Décideurs Locaux	
M. le Président de Guingamp Paimpol Agglomération	
M. le Président de Lannion Trégor Communauté	
M. THOMAS Mickaël, Lannion Trégor Communauté	
Mme ROUX Sandrine, Lannion Trégor Communauté	
M. MASSÉ Jérôme, Guingamp Paimpol Agglomération	
Mme LE BIZEC Julie, Guingamp Paimpol Agglomération	